



Expédition First Nations est un projet collectif qui a pour but de réunir plusieurs Nations du Québec et Labrador à un périple de motoneige hors-piste pour commémorer diverses causes reliées aux premières nations.

Les Nations visées:

- Abénaquis
- Anicinabe
- Atikamekw
- Eeyou istchee
- Wendat
- Innu
- Inuits / Maliseet
- Micmacs
- Mohawks
- Naskapis

Causes commémoratives

- *Justice pour Joyce Echaquan*
- Femmes autochtones disparues et assassinées
- Enfants autochtones retrouvés sur les sites des pensionnats



Règlements pour les participants

FORCE-COURAGE-ENTRAIDE-RESPECT

1. Soutiens

- 1.1. Une équipe de soutien sera à la disposition des participants pour la vérification et l'entretien mécanique, au besoin, au cours de l'expédition.
- 1.2. Chaque groupe aura un Capitaine de tête et un Capitaine de fermeture.
- 1.3. Les participants devront avoir à leurs dispositions une équipe de soutien qui devra les suivre durant tous les étapes pour assurer leur sécurité et mobilisé leur équipement en tout temps. (Bris mécanique-Ravitaillement-remorquage et autre)**

2. Frais

- 2.1. Les participants devront assumer tous les frais liés à l'achat de leur motoneige et équipements.
- 2.2. Chaque participant doit s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour assumer tous les frais de ravitaillement en essence et nourriture.
- 2.3. Cotisation de 10\$ par mois pour payer le site pour la visibilité pour les commanditaires

3. Équipements

- 3.1. Les motoneiges autorisées doivent avoir un moteur 4 temps avec des chenilles de 20 à 24 pouces de largeur.
- 3.2. Seules les motoneiges de l'année 2021 ou 2022 seront autorisées.
- 3.3. Les participants devront s'équiper d'un traineau heavy duty.
- 3.4. Chaque participant doit s'équiper d'un kit de survie en forêt. (Tente de camping, sleeping bag et autres accessoires de survie).
 - 3.4.1. Les participants qui feront usage de chauffage quelconque dans leur tente doivent se munir d'un détecteur de monoxyde Carbone.
- 3.5. Chaque participant doit se munir d'un GPS obligatoire selon les normes de l'expédition.**
- 3.6. Chaque participant doit déboursier un montant 500\$ d'ici la mi-novembre 2022 pour l'achat d'une combinaison personnalisée à l'effigie de l'Expédition First Nations obligatoire.
- 3.7. Chaque participant doit identifier tous son équipement qui peut porter à confusion: Motoneige, GPS, sacs, canisses, haches, scie, génératrice, Lit, etc.
- 3.8. Chaque motoneige doit être munir d'un drapeau ou d'un fanion dans la partie arrière de la motoneige et du traineau pour la visibilité et la sécurité.
- 3.9. Chaque participant doit avoir une trousse de premier soin visible et accessible en cas d'urgence sur sa motoneige (ex.: taper au-dessus)
- 3.10. Les participants sont autorisés à amener une carabine pour des fait de subsistance culturel. *(Ils doivent, cependant, respecter les lois de mise sur les armes à feu et la sécurité).*

- 3.11. **Tous les traîneaux de l'expédition devront être équipés d'un système de déflecteur ou lumière pour signaler leur présence en tout temps pour éviter toute forme d'accident ou incident malheureux lors de l'expédition.**
- 3.12. **Chaque participant sera vérifié à chaque départ selon les normes EFN. Toutefois si un participant qui ne répond pas au standard pour sa sécurité et pour la sécurité de l'expédition exemple : GPS non conforme- Traîneau mal attaché-Pas lumière de sécurité non conforme etc.**
- 3.13. **Le participant non conforme ne pourra pas prendre le départ avec le groupe. Cependant il pourra prendre le départ de la prochaine étape s'il est toutefois conforme.**
- 3.14. **EXPEDITION FIRTS NATIONS : Selon les conditions climatiques du territoire NITASKIN(Manawan-Wemotaci-Opitciwan) l'expédition prendra le départ à la communauté Atikamekw de Manawan et non de Uashat Mac Manutenam due aux conditions climatiques.**
- 3.15. **Chaque participant devra être escorté par leur équipe de soutien et ce à partir de Manawan-Wemotaci-Opitciwan-Lac Simon-Pikogan- Chisasibi-Mirage-Brisay-et via vers Sept-îles.**
- 3.16. **Les participants ayant des difficultés de pilotages aux blessures pourront en tout temps abandonner certaines étapes de leur choix et ce lors des étapes préliminaires de Manawan- Wemotaci- Opitciwan -Lac Simon- Pikogan- Chisasibi- Mirage- Brisay.**
- 3.17. **L'organisation EFN peut en tout temps exclure un participant selon son niveau d'expérience une fois rendu à Brisay pour terminer la dernière portion de Kujjuwaaq-Kawawachakamach-Matimekos-Fermont-Uashat Maliotenam.**
- 3.18. **Pour le bon fonctionnement de l'expédition tous les participants devront se conformer selon les exigences de l'organisation et les dispositions de tous les équipements requis selon la formation du 30 novembre 2022 des participants.**

4. Documents

- 4.1. Les participants devront fournir une preuve d'assurance de véhicule récréatif et d'immatriculation de leur motoneige.
- 4.2. Chaque participant doit fournir une fiche médicale avec la liste de ses médicaments prescrites par un médecin avant le départ de l'Expédition dans un porte folio étanche, dans le compartiment du tableau de bord.
 1. Chaque participant doit avoir en tout temps leur carte d'assurance maladie, leur carte de statut indien (*Première nation seulement*) et leur permis de conduire valide.
 2. Chaque participant devra signer une feuille de décharge de non-responsabilité en cas d'accident ou de mot à l'Expédition.

5. Participants

- 5.1. Limite de 2 à 3 participants par communautés.
- 5.2. Limite de 6 participants allochtones.
- 5.3. **Seulement pour les 18 ans et plus.**

6. Gestion des déchets et matières fécales

- 6.1. Chaque participant est responsable de ramasser et disposer ses déchets ou de ses matières fécales dans un endroit approprié ou de le brûler (*Sinon, utiliser des sacs biodégradables pour les matière fécales*)

7. Déplacements/mouvements/rapatriement/retours

- 7.1. Le port du casque est obligatoire en tout temps lors des déplacements.
- 7.2. En cas de noirceur total, ayez une lumière allumée sur vous en tout temps, soyez visible.
- 7.3. Cinq (5) kilomètre avant l'arrivé dans chaque communauté, le pelletons de tête devra attendre tout le groupe.
- 7.4. Les participants blessés ou les motoneiges brisés doivent être signalés immédiatement à son chef d'équipe ou à un responsable :
- 7.5. Si le participant n'est plus en état de suivre le groupe pour une raison de santé ou de bris mécanique ou autres raisons, le participant sera laissé, avec sa motoneige dans le village le plus prêt et il devra assumer les frais et s'occuper des arrangements pour son rapatriement à son domicile.
- 7.6. Le participant ayant quitté le groupe pour une des raisons valables : de *Santé, d'un décès d'un membre de la famille, pour des raisons familiales importants ou autres raison jugés valables*) peut revenir en tout temps rejoindre le groupe, si l'accès le permet.

8. Mesure sanitaire COVIC-19

- 8.1. Lavez les mains régulièrement lors des accueillent communautaires.
- 8.2. Porter le masque en tout temps lors des visites et dans les camps satellite.
- 8.3. Garder une distanciation d'un (1) mètre, en tout temps.
- 8.4. La vaccination complète est obligatoire et ayez votre passeport vaccinal en tout temps (*Vaxicode*)
- 8.5. En cas de symptôme du COVID-19, isolez-vous et faite un test de dépistage du COVID-19 au village le plus prêt. (*Rester isolée jusqu'à un résultat négatif*).



Code éthique

1. Il est strictement interdit amener de l'alcool et des substances illégales durant l'Expédition, au risque d'expulsion immédiat.
2. Tous les participants doivent démontrer une bonne attitude constructive et respectueux dans un esprit de confrérie.
3. Communiquer ouvertement en cas de différent afin de régler les mésententes le plus tôt possible;
4. Il est interdit de faire usage de langages grossier, accusateur, dénigrant et irrespectueux envers un participant.
5. Éviter toute forme de violence.
6. Traiter chaque participant avec respect et dignité.
7. Aucun participant ne doit être soumis à un harcèlement physique, sexuel, psychologique ou verbal ou placé dans une situation d'abus, malsaine ou d'intimidation (*Jokes, commentaires, zizanies, potins, etc.*)
8. Assurer la sécurité de tous les participants.
9. Chaque obstacle ou de doutes que le passage représente un risque ou un danger pour les motoneigistes, devront être signalé aux capitaines et aux responsables de l'Expédition le plus vite possible. (*Passage trop étroit, lac slusheux ou glace trop mince, falaise risque de chute, montage dangereux et toute autres obstacles, tel un arbre couché et encombrant, souche, un trou non visible, etc., pourtant un risque d'être pris ou de provoquer un accident.*)
10. Chaque incident devra être rapporté à son chef d'équipe ou à un responsable.
11. Pendant les déplacements, éviter de faire des dépassements périlleux et inutiles.
12. Garder une distance de six (6) mètres entre les motoneiges pendant les déplacements.
13. À chaque étape (arrêt) les participants doivent respecter les heures des départs établis par les responsables.
14. Respecter les appels des couvre-feux établis par les responsables à chaque étape (arrêt pour la nuit).
15. Garder un esprit d'entraide et de bienveillance en tout temps afin d'harmoniser le rythme de l'expédition.
16. Force-Courage-Respect-Entraide fera de vous une personne fière.

Je m'engage à respecter les règlements et le code éthique en tout temps pendant l'expédition.

Signature du participant

Témoïn

Date